

## Séance du conseil communal du 14 mars 2024

*Présents : GOERES Jill, bourgmestre ; WOHLFART Nathalie ; échevine, CLASSEN Norbert, échevin ; BOHNENBERGER Emile, FISCH Laurent, KARTHEISER Gilles, PESCH Max, SCHMIT Nico et WINTERSDORF Bibi ; conseillers ; KRING Alain, secrétaire.*

*Absent(e)s excusé(e)s : CLASSEN Norbert, échevin.*

*L'échevin Norbert Classen a donné procuration écrite à l'échevine Nathalie Wohlfart pour voter en son nom et participer aux débats.*

### Ordre du jour

1. Signature des délibérations de la dernière séance
2. Création d'un poste supplémentaire au service technique
3. Approbation des plans de répartition
4. Validation des règlements de circulation ponctuels
5. Adoption des statuts de l'association "Cercle d'Aikido et de Budo a.s.b.l."
6. Demandes de subsides
7. Questions des membres du conseil communal et des citoyens

Conformément à l'article 13 de la loi communale, une motion déposée par le conseiller communal Gilles Kartheiser concernant l'interdiction de tirer des feux d'artifice dans la commune de Bech a été ajoutée comme point 7 de l'ordre du jour.

#### **Le point 1 :**

Les délibérations prises lors de la dernière réunion du conseil communal ont été adoptées à l'unanimité des membres du conseil communal présents.

**Point 2 :** Lors de sa séance du 25 octobre 2023, le conseil communal avait déjà décidé de créer un poste supplémentaire au sein du service technique, ceci afin de remplacer le chef du service technique, Manfred Maas, après son départ à la retraite au début de l'année prochaine. A partir de ce moment, l'effectif du personnel serait à nouveau limité à trois collaborateurs, mais le collège échevinal souhaite que le service technique soit doté de quatre collaborateurs de manière permanente. Sur proposition du collège échevinal, le conseil communal a décidé à l'unanimité de créer un poste supplémentaire dans la carrière des artisans.

**Point 3 :** les plans de morcellement suivants ont été adoptés à l'unanimité :

- Division d'un terrain à Hemstal, 24, am Duerf, inscrit au cadastre sous le numéro 639/2300, en 2 lots.
- Division d'un terrain à Hersberg, au lieu-dit "Im Sand", cadastré sous le numéro 347/1827, en 4 lots.

**Point 4 :** Deux arrêtés d'urgence pris par le collège échevinal concernant la réglementation de la circulation dans les rues "Neidiirfchen" et "Schnéckelsbiërg" à Bech, ainsi qu'à Rippig, "ander Gruecht" ont été confirmés à l'unanimité par le conseil communal.

**Point 5 :** Les statuts de l'association "Cercle d'Aikido et de Budo a.s.b.l.", qui transfère son siège dans la commune de Bech, ont été adoptés par tous les membres du conseil communal.

**Point 6 :** Demandes de subventions

- Pour les festivités du 50ème anniversaire de l'association, la "Becher Jugend" reçoit une aide financière de 2.500 €. En outre, la commune reprend le patronage des différentes manifestations.

- Pour l'organisation d'un stage de musique pour jeunes musiciens, l'"Orchestre des Jeunes de l'Est" reçoit à l'instar des années précédentes une aide de 700 €.

- Selon le règlement de subsides adopté par le conseil communal le 8 février 2024, les clubs sportifs fédérés dans lesquels des jeunes membres de la commune sont actifs reçoivent, sur demande, une aide financière de 100 € par membre. Le HB Museldall de Grevenmacher dispose de 5 jeunes joueurs qui sont domiciliés dans la commune et reçoit donc une subvention de 500 €.

**Point 7 :** En ce qui concerne la motion déposée par le conseiller communal Gilles Kartheiser concernant l'interdiction de tirer des feux d'artifice, la bourgmestre Jill Goeres a indiqué que le règlement de police communal en vigueur l'interdisait déjà et que cela ne devait être autorisé que par une autorisation écrite expresse de la bourgmestre. Il en va de même pour la Saint-Sylvestre, où une autorisation ne peut être accordée que pour la période allant de 23h45 à 00h30.

Le collègue échevinal a donc proposé de laisser le règlement de police en l'état et de laisser la bourgmestre décider au cas par cas.

Les conseillers communaux Pesch et Fisch ont proposé aux citoyens d'encourager des formes alternatives, telles que les shows laser, à l'aide de campagnes de sensibilisation, ceci en collaboration avec la commission du vivre ensemble.

Par huit voix et l'abstention du conseiller Gilles Kartheiser, le conseil communal a décidé de maintenir le règlement général de police dans sa forme actuelle et de promouvoir et de diffuser à l'avenir des formes alternatives aux tirs de feux d'artifice et de pétards.